

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 09 juin 2026	07	<input checked="" type="checkbox"/> Procès-Verbal <input type="checkbox"/> Délibération <input type="checkbox"/> Information
--	--	--

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le 03 juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Caroline CHAUDRUC, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Florence BLONDEAU, Nicole BORÉ, Marie-Caroline CHAUDRUC, Claire DURDIC, Catherine ELLENRIEDER, et Messieurs Philippe BARTHARES, Jean-Philippe BONDIN, Joël INVERNIZZI, Norbert MÉRAT et Laurent MORIER.

Absente : Madame Marie-France LHOMMEDÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BONDIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole BORÉ

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de nommer Madame Nicole BORÉ, secrétaire de séance, qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mai 2026 ; lequel est adopté à l'unanimité.

1. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2026/0010

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par la SELARL DM NOTAIRES, représentée par Maître Olivier MICHELOT, 82 Route de Vernantes à Vernoil-le-Fourrier (49390), concernant la parcelle :

- Section B n° 63, d'une superficie de 80 m²

Située 21 Place des Diligences, appartenant à Monsieur Martin Peter MARCHANT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- RENONCE** à exercer son droit de préemption sur la parcelle ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2. Signature d'une convention avec l'Association Sauvegarde de Montsoreau

Le Conseil municipal de la commune de MONTSOREAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention entre la commune de MONTSOREAU et l'Association Sauvegarde de MONTSOREAU ;

Considérant que l'Association Sauvegarde de MONTSOREAU œuvre dans le domaine environnemental et participe à la préservation du patrimoine local ;

Considérant l'intérêt pour la commune de formaliser les modalités de partenariat avec cette association par une convention définissant notamment les engagements réciproques des parties ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Monsieur Joël INVERNIZZI, membre de l'Association, sort de la salle et ne participe pas au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la commune de MONTSOREAU et l'Association Sauvegarde de MONTSOREAU, telle qu'annexée à la présente délibération;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Questions diverses

- Limitations de vitesse et zone à 30 km/h
Monsieur Norbert MÉRAT présente un diaporama et rappelle que le village est traversé par 2 routes départementales, la RD 751A (Quai Philippe de Commines-Quai Alexandre Dumas) et la RD 947 (Avenue de la Loire-Rue des Abbesses). Ces routes font l'objet d'un trafic important avec des poids lourds et des autocars ; danger permanent pour les piétons et cyclistes vacanciers et résidents. Cette nouvelle équipe municipale s'est engagé, dans son programme électoral, à régler ce problème ; déjà 2 réunions avec les services de l'Agence Technique Départementale de Baugé-Saumur.
Avec l'arrivée des visiteurs et vacanciers, il propose de traiter ce dossier en 2 étapes, avec la pose de panneaux de limitation de vitesse dès cet été ; puis une zone 30 assez limitée en longueur, qui correspondra à la zone la plus fréquentée par les piétons.
Madame le Maire informe l'équipe que 2 accidents de cyclistes sont intervenus le week-end dernier.
Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande quels sont les arguments de l'ATD pour l'avancée du dossier. Quels sont les retours ?
Monsieur Norbert MÉRAT lui répond que pour le moment, tout est envisageable. Les travaux seraient échelonnés sur plusieurs années, avec une limitation dans les prochains mois.
Madame Marie-Caroline CHAUDRUC confirme qu'il n'y a pas de difficultés majeures.
Monsieur Joël INVERNIZZI ajoute que l'ATD ne souhaite ni feu, ni stop sur les routes prioritaires, simplement une fluidité du trafic.
Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande comment est réparti le coût des travaux ?
Madame Marie-Caroline CHAUDRUC lui répond qu'à ce stade, rien n'a été budgété mais que certains aménagements seront à la charge de la commune. Elle précise en outre que les habitants seront régulièrement informés de la progression du dossier, et qu'une réunion d'informations sera organisée dès que celui-ci sera bien avancé.

- **Matinée citoyenne**

Madame le Maire rappelle que cette animation s'est déroulée le samedi 23 mai dernier, avec une trentaine de bénévoles. Plusieurs endroits sur la commune ont été nettoyés : Ruelle Gautier 1^{er}, quartier de l'Église et la Rue des Abbesses. Madame Marie-Caroline CHAUDRUC tient à remercier une nouvelle fois les bénévoles qui ont œuvré à cette action collective. Dans le contexte actuel, marqué par l'absence d'un agent technique, actuellement en arrêt, leur mobilisation a été d'autant plus précieuse.

Madame Claire DURDIC ajoute que cette journée illustre parfaitement l'esprit de solidarité et de convivialité qui anime la commune. Cette journée a également été l'occasion de partager de bons moments, de riches échanges et de belles rencontres entre habitants.

Madame le Maire remercie également chaleureusement l'Association Sauvegarde de Montsoreau, et notamment les Herbilleux, pour son implication et son soutien.

La rencontre s'est clôturée dans la cour de l'école autour d'un pique-nique dans la bonne humeur.

Rendez-vous est donné au samedi 17 octobre prochain pour l'édition de l'automne, avec des plantations au programme.
- **Réunion des commerçants**

Madame Florence BLONDEAU indique qu'une réunion entre commerçants est prévue le lundi 06 juillet prochain à 20h au foyer socio-culturel. Cette première rencontre sera l'occasion de créer du lien entre les différents acteurs commerciaux et de faciliter les échanges. Elle précise que 2 réunions seront organisées chaque année, à la demande des commerçants.

Une invitation sera bientôt envoyée.
- **Assemblée générale des Petites Cités de Caractères Pays-de-la-Loire**

Monsieur Laurent MORIER rappelle l'importance pour la commune de fédérer à ce label. Il ajoute que l'association régionale des Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire est née en 1997. Aujourd'hui, ce sont 48 communes qui travaillent ensemble à la sauvegarde et la mise en valeur de leurs patrimoines. L'association accompagne, conseille et soutient les communes. Elle organise également des temps d'échanges et les fédère autour d'animations. 4 villages sont en cours d'homologation. Cette assemblée générale du 03 juin, fut l'occasion d'échanger avec les élus des autres communes, de prises de contact, de découvrir le guide de l'élu, et d'évoquer quelques bonnes pratiques.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC informe par ailleurs, que la commune dispose d'un plan cavalier, élaboré par un professionnel, en lien avec les PCC, qui a fait l'objet d'une subvention de la part de la DRAC. Il contribue à la mise en valeur du patrimoine communal. Puisqu'il est conservé sous forme de fichiers numériques libres de droit, il offre en outre de nombreuses possibilités de diffusion : publications municipales, panneaux d'interprétation, site internet communal ou projets culturels.
- **Congrès des Plus Beaux Villages de France**

Monsieur Laurent MORIER revient sur sa présence avec Madame Marie-Caroline CHAUDRUC audit congrès, qui s'est déroulé les 05 et 06 juin à Najac (Aveyron). Près de 140 élus venus de toute la France ont participé à ce rendez-vous. Les échanges ont mis en lumière les principaux enjeux qui attendent le réseau : maintien de l'exigence de la démarche qualité, développement de la notoriété du label aux plans national et international et renforcement des actions en faveur d'un développement équilibré entre vie de village et activité touristique.

Il précise que le label demande l'utilisation de matériaux de belle qualité et encourage les projets contemporains. Il ajoute par ailleurs que le label dispose d'une carte interactive à destination des touristes sur laquelle Montsoreau figure, avec de nombreuses visites sur la page web consacrée au village.

Madame Florence BLONDEAU confirme qu'il reste encore beaucoup à faire pour se faire connaître.

Monsieur Laurent MORIER évoque enfin avoir intégré la commission Développement et partenariats au sein du label, en lien avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN indique que de son côté et de par ses fonctions en tant que Président des Musicales de Montsoreau, il fait connaître le village à travers ses publicités sur différents canaux musicaux et supports.

- Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

Madame Florence BLONDEAU évoque que l'arrivée de nouveaux habitants constitue toujours un moment important dans la vie d'une commune. Afin de leur souhaiter la bienvenue et de faciliter leur intégration, la mise en place d'un livret d'accueil est un outil particulièrement utile.

Ce document permet de présenter la commune, son histoire, ses services, ses équipements, ses associations et les principales démarches administratives. Il offre aux nouveaux arrivants toutes les informations pratiques dont ils ont besoin pour prendre rapidement leurs repères et découvrir les richesses du territoire.

Au-delà de son aspect pratique, le livret d'accueil est également un moyen de valoriser la commune et de créer un premier lien entre les habitants et la municipalité. Sa création repose sur un recensement des informations essentielles : présentation de la commune avec son marché, les puces, les associations, les premières démarches à effectuer et contacts utiles.

Il se veut chaleureux et lisible, sans se substituer au bulletin municipal annuel.

- Liste des membres des commissions extra-municipales

Madame le Maire dresse la liste des commissions et informe que des places restent à pourvoir, notamment dans les commissions Commerce et Artisanat (1), Attractivité, animations, culture et patrimoine (2), Finances (2), Comité social (1), Urbanisme, voirie, espaces verts, bâtiments communaux (2). Les habitants sont les bienvenus pour s'inscrire aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

- Commission Puces/marché hebdomadaire

Madame Nicole BORÉ informe que la commission se réunira le mercredi 17 juin au foyer socio-culturel et se déroulera en 2 parties. A 17h pour les Puces avec les représentants M. LAFOURCADE et M. BAILLEUL ; et à 18h30 avec M. TRUCHEAU, M. ZAMMIT, M. BUTET et M. AMIRAULT. Les élus participeront aux 2 commissions.

- Sensibilisation au moustique tigre

Madame Claire DURDIC revient sur une réunion organisée par la Préfecture de Maine-et-Loire et l'ARS (Agence Régionale de Santé) le 1^{er} juin dernier, qui a réuni les communes du département.

Elle rappelle ainsi que le moustique tigre est actif de mai à novembre. Il pond dans de petites eaux stagnantes, souvent dans les jardins et cimetières (coupelles, gouttières, seaux, récupérateurs d'eau) ; à vider une fois par semaine. En piquant une personne infectée puis une

personne saine, il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika, avec le plus souvent de la fièvre, des douleurs articulaires et de la fatigue.

Il est aujourd'hui présent dans tout le Maine-et-Loire et a été détecté à Montsoreau en 2025.

Le village est classé en détection ponctuelle. Ce n'est pas une situation de crise mais cela place le village parmi les communes à surveiller.

La bonne nouvelle, c'est que le geste qui compte est simple et la nature nous aide : les oiseaux, libellules et araignées comptent parmi ses prédateurs.

Pour faire passer le message aux habitants, une fiche est en cours de réalisation et sera diffusée via les réseaux existants.

En cas de moustique repéré : chacun peut le signaler en mairie.

- Label commune touristique

Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier ; initié par la précédente mandature (Madame Laure CHENTRIER) et déposé auprès du Bureau de la réglementation et des élections de la Préfecture de Maine-et-Loire au courant du mois de juin 2025. Toutefois, quelques informations manquaient au dossier. Elle indique qu'à la suite de leur élection, les élus ont repris le dossier et ont rassemblé les éléments nécessaires pour poursuivre la démarche.

La commune de Montsoreau est officiellement donc reconnue comme commune touristique, par arrêté du Préfet en date du 09 juin 2026, pour une durée de 5 ans.

Madame le Maire signale que cette reconnaissance constitue avant tout une valorisation du territoire. Elle vient confirmer officiellement que la commune attire les visiteurs, bénéficie d'un patrimoine, d'un cadre de vie et d'animations qui participent à son dynamisme et à son rayonnement.

Elle permet en outre de mieux prendre en compte la réalité de la fréquentation touristique.

Le Code de la santé publique prévoit également la possibilité d'accorder des autorisations temporaires de vente et de distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique.

Le Code de la sécurité intérieure permet par ailleurs que des agents communaux puissent venir renforcer ponctuellement l'action de la police municipale.

La dénomination en commune touristique peut également avoir un impact financier positif. En effet, l'activité touristique peut être prise en compte dans l'attribution de certaines dotations versées par l'Etat aux collectivités locales.

La commune devra en contrepartie travailler avec l'Etat sur la question du logement des travailleurs saisonniers, afin de favoriser leur accueil dans de bonnes conditions lorsque l'activité touristique le nécessite.

- Travaux muret Rue Françoise de Maridor

Monsieur Philippe BARTHARES informe l'équipe municipale que les travaux ont commencé le matin même, pour une durée de 2 semaines maximum. Il évoque l'importance de réaliser de tels travaux, restaurer le patrimoine communal, préserver la sécurité des habitants/touristes. En effet, le muret présentait un danger : pierres peu épaisses et problème de couronnement. C'est l'entreprise Langé 2L de Varennes/Loire qui intervient. Les riverains ont été prévenus par flyer et IntraMuros. La compagnie Kyrielle d'AggloPropreté continuera d'intervenir le mardi matin pour la collecte des déchets.

Monsieur Yannick LAFOURCADE, autorisé à prendre la parole, demande si la commune a bénéficié de subventions dans le cadre de cette restauration.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC lui répond que le muret menaçait de tomber chez les riverains et que la commune a procédé de toute urgence à la demande des devis + restauration, et n'a pas recherché de subventions.

- **Nuit romantique – Plus Beaux Villages de France**
Monsieur Laurent MORIER indique que cette animation existe depuis 2018 et vient d'Italie ; le but étant de célébrer la belle saison et de partager de bons moments en famille ou entre amis. Cette année, la commune de Montsoreau s'associe avec sa voisine d'Indre-et-Loire : Candes Saint-Martin (également Plus Beaux Villages de France).
L'animation consistera en une déambulation avec lampions entre les 2 villages avec des arrêts musicaux au Jardin d'Hersende, Ruelle de l'Église Saint-Michel et les bords de Loire à Candes.
Il précise que l'animation est organisée par des bénévoles – n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressés !
- **Démontage du site télécom**
Madame le Maire évoque qu'elle a eu un échange avec la Société Phoenix, agissant pour l'opérateur SFR, pour la dépose de l'antenne de télécommunications actuellement installée sur le château d'eau, à la demande du propriétaire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire.
Cette infrastructure assure aujourd'hui une partie de la couverture mobile des opérateurs SFR, Bouygues Telecom et Free mobile.
La Société Phoenix recherche donc un nouvel emplacement et sollicite la commune pour savoir si elle dispose de terrains pouvant accueillir une nouvelle installation et quelles sont les contraintes réglementaires, urbanistiques applicables au projet. Il faudrait proposer un emplacement avant juillet 2027.
Monsieur Laurent MORIER, professionnel dans le domaine, explique l'intérêt pour l'Agglo d'un tel démontage : cet équipement demande une maintenance régulière et le château d'eau n'était pas prévu à l'origine pour accueillir une telle installation (problèmes structurels) et il convient de limiter les accès de personnes extérieures au château d'eau par soucis de sécurité.
- **Départ d'un membre du personnel**
Madame le Maire informe l'assemblée du départ officiel de Madame Nicole SALLÉ, adjointe administrative en charge de l'accueil, urbanisme et état civil pour la rentrée. Nicole travaille actuellement à 28h hebdomadaires. Résidant bientôt sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux, Nicole s'est vue proposer un contrat pour 35h hebdomadaires. Madame le Maire revient sur le parcours professionnel de Nicole, avec sa reconversion plus que réussie.
De par les liens qui unissent Nicole et Axelle AUGEREAU, secrétaire générale de mairie, c'est à cette dernière que Nicole a demandé de faire la lecture de son mot de remerciements.
C'est donc à travers un moment émouvant et symbolique, que Mme AUGEREAU a rapporté les mots de Nicole en remerciant l'équipe précédente (Adjoints et conseillers), les habitants, les commerçants, les associations, le personnel pour leur soutien, accompagnement, écoute et bienveillance.
- **Sauvegarde de Montsoreau**
Madame Laurence LABOUTIERE revient sur la convention signée entre la commune et l'Association Sauvegarde de Montsoreau et la remercie chaleureusement pour l'accompagnement, au nom des adhérents et notamment des Herbilleux, à qui elle

transmettra un exemplaire de la convention. Elle rappelle par ailleurs les autres activités de l'Association, telles que l'organisation de conférences sur des sujets spécifiques et des balades découvertes à destination des touristes l'été et des habitants l'hiver.

S'agissant de la restauration des vitraux de l'Eglise, elle évoque les souscriptions des donateurs au profit de la Fondation du Patrimoine. A ce jour, 9.000 € ont été récoltés. Elle indique que des affiches et flyers seront distribués chez les commerçants du village pour redonner un élan à la collecte puisque 7.000 € seraient nécessaires pour atteindre l'objectif fixé des 20.000 €. Des opérations sont donc en cours et à venir (stand les jours des Puces de Montsoreau et Journées Européennes du Patrimoine). Le don est défiscalisable à 66 %.

- Agenda

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Nicole BORÉ

Marie-Caroline CHAUDRUC

